Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux-AIPR Concepteur/Encadrant

Programme générique en date du 8 décembre 2025. Il peut être adapté à vos besoins.

Présentation générale	La réforme anti endommagement impose depuis 2015 aux ouvriers opérants sur des chantiers publics ou privés et devant conduire des machines de posséder une attestation d'intervention à proximité des réseaux. Cette formation vise à faire acquérir les compétences nécessaires au passage du test en ligne et à l'obtention de l'AIPR.
Pré-requis	Concepteur : Cette formation s'adresse à tous salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Encadrant : Occuper des fonctions d'encadrants sur des chantiers publics ou privés (Chef de chantier, conducteur de travaux, etc.)
Objectifs généraux	De connaitre et d'appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti- endommagement, en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux.
Objectifs opérationnels, pédagogiques, évaluables	À l'issue de la formation, les participants seront en mesure : -D'appréhender la réglementation liée à la réforme anti-endommagement -Identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eaux potable, eaux usée, télécommunication, etc…) -Identifier les risques et adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus.
Public concerné	Concepteur : Occuper des fonctions de maître d'ouvrage public ou privé de travaux ou des fonctions d'appuie en maîtrise d'œuvre. Encadrant : Occuper des fonctions d'encadrants sur des chantiers publics ou privés (Chef de chantier, conducteur de travaux, etc.)
Modalités d'inscription et délai d'accès	L'inscription se fait directement auprès de Thierry LEGEAY, qui est l'interlocuteur pour le recueil des besoins, l'adaptation et l'animation de l'action de formation, la contractualisation, le suivi administratif et la facturation. Des délais de l'ordre d'un mois et demi (en cas de prise en charge OPCO) ou une à deux semaines (financement direct) sont à prévoir entre la demande d'inscription et le démarrage du parcours.
Méthodes mobilisées	Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres
Ressources pédagogiques	Support Mémo forma
Modalités d'organisation	En présentiel, 7 heures, soit 1 jour
Matériel pédagogique	La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board)
Modalités d'évaluation	Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs (score minimal pour réussir à l'examen « Concepteur et Encadrant » : 48 points – le score maximal possible étant de 80 points).
Accessibilité des personnes en situation de handicap	L'accessibilité d'un organisme de formation doit répondre au principe d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes en situation de handicap, établi par la loi Handicap du 11 février 2005. **Accès aux formations** À chaque personne son projet de formation adapté à ses besoins spécifiques. Nos formations et les locaux dans lesquels elles se déroulent sont accessibles à toutes et tous. En cas de besoin spécifique, n'hésitez pas à contacter la référente handicap : Aurore Dupas mail:aurore.dupas@heliscoop.com
Tarif indicatif	630,00 € 90,00 € de l'heure Cette prestation de formation est exonérée de TVA conformément à l'article 261 du CGI Tarif inter-entreprises par stagiaire. Contactez-nous pour un tarif de groupe

Programme de formation

Durée	7 heures

Intervenant(e)

Son CV
https://formations-heliscoop.com/wp-content/uploads/user_doc/tlegeay/CV-Thierry-LEGEAY-Juil-2026.pdf

Thierry LEGEAY

Formateur en Prévention, Sécurité et Santé au Travail et aux Habilitations réglementaires

Thierry LEGEAY – Formateur en Prévention des Risques Professionnels et Sécurité au Travail
Fort de plus de 25 ans d'expérience en direction d'agences dans le secteur du bâtiment et de l'industrie, j'ai choisi de me recentrer sur la formation professionnelle pour le plaisir de transmettre, partager et faire grandir l'humain.

Je propose des formations en prévention des risques professionnels adaptées aux besoins des entreprises et des collectivités.

Mes domaines d'intervention :

Sécurité Technique & Opérationnelle
-Travail en Hauteur, Échafaudages Roulants et VGP
-Habilitation Électrique NF C18-510 (Personnels électriciens et non-électriciens)
-Habilitation Électrique NF C18-550 (VE/VH) (Véhicules Électriques et Hybrides)
-Risques ATEX (Atmosphères Explosives)
-AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - Profils Concepteur, Encadrant, Opérateur)
-IRVE Niveaux 1 et 2 (Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques)
-Risques Chimiques (Agents ACD et CMR)
-Sécurité des Entreprises Extérieures (Niveaux N1 et N2)

Instances & Acteurs de la Prévention
-CSE - CSSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail)
-Référent RSST (Référent Santé, Sécurité au Travail)

Santé Mentale, RPS & QVCT
-RPS et QVCT (Risques Psychosociaux & Qualité de Vie et des Conditions de Travail)
-Référents en Santé Mentale au Travail (RSMT)

Audits & Prestations d'Expertise
-Audit SST (Santé Sécurité au Travail)
-L'Enquête RPS (Risques Psychosociaux)
-Prestation d'Audit & Rédaction du DUERP

Mon approche est terrain, claire et concrète, axée sur la sécurité au travail, la prévention des accidents et la performance humaine.

Chaque formation est une opportunité de transformer la prévention en réflexe collectif.

Contenus

Le décret anti-endommagement et les arrêtés d'application en rapport :
La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
Le guide technique :
L'exécution des travaux
La structure et l'architecture des ouvrages.